

**Arrêté portant nomination des représentants de l'administration et du personnel
au comité central d'hygiène et de sécurité**

NOR : MAE A 1026117A

Le ministre des affaires étrangères et européennes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 20 avril 1984 instituant un comité central d'hygiène et de sécurité au ministère des relations extérieures, modifié par l'arrêté du 31 mars 1999 ;

Vu le décret n° 2006-32 du 11 janvier 2006 relatif au comité technique paritaire ministériel du ministère des affaires étrangères ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2010 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu la correspondance du syndicat ASAM-UNSA en date du 27 septembre 2010 ;

Vu la correspondance du syndicat CGT/MAE en date du 1^{er} octobre 2010 ;

Vu la correspondance du syndicat CFDT-MAE en date du 11 octobre 2010,

ARRETE

Article 1er : « Sont nommés en qualité de représentants de l'administration au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

M. Stéphane ROMATET
M. Richard BOS
M. Brice ROQUEFEUIL
M. Christophe PENOT
M. Gilles THIBAUT

Représentants suppléants

Mme Nathalie LOISEAU
Mme Françoise MADRANGES
Mme Sophie HUBERT
M. Eric BERTI
M. Christian BERNARD ».

Article 2 : « Sont nommés en qualité de représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène et de sécurité :

Représentants titulaires

Mme Christiane GROS (ASAM-UNSA)
Mme Elisabeth SROUSSI (ASAM-UNSA)
M. Daniel VAZEILLE (CGT/MAE)
Mme Anne COLOMB (CFDT-MAE)
M. Franck RISTORI (CFDT-MAE)
M. Jean-Pierre FARJON (CFDT-MAE)
M. Philippe TOULOUT (CFDT-MAE)

Représentants suppléants

Mme Nathalie SANTAMARIA (ASAM-UNSA)
M. Jean-Robert BOURDOIS (ASAM-UNSA)
Mme Annick BOUJOT (CGT/MAE)
M. Thierry DUBOC (CFDT-MAE)
Mme Virginie LIANG (CFDT-MAE)
Mme Denise DARIOSECQ (CFDT-MAE)
M. Bertrand PIGEON (CFDT-MAE)

Article 3 : Le Docteur VERGELY est désigné en qualité de médecin de prévention auprès du comité central d'hygiène et de sécurité.

Article 4 : L'arrêté du 20 septembre 2006 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité est abrogé.

Article 5 : Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait à Paris, le 13 OCT. 2010

Pour le ministre des affaires étrangères et européennes
et par délégation,
le directeur général de l'administration
et de la modernisation,



Stéphane ROMATET